

Initiatives parlementaires

infinitésimal à l'Université d'Ottawa puisse obtenir le crédit correspondant à l'Université York s'il étudie la même matière. Malheureusement, des tas de difficultés ont surgi ces dernières années du fait que certains étudiants choisissent de changer d'université, s'imposant ainsi une tâche énorme.

Je dois dire que la proposition de mon collègue en vue d'élaborer un mécanisme quelconque permettant de simplifier la démarche semble équitable.

• (1350)

L'ancien gouvernement provincial, qui était libéral, a publié l'année dernière un rapport au sujet des métiers dans la nouvelle économie globale. À mon avis, ce rapport renferme maintes recommandations utiles, y compris celle d'uniformiser l'enseignement postsecondaire.

Je voudrais citer un extrait de ce rapport :

[...] le moment est venu de réfléchir aux contraintes inhérentes à notre système d'enseignement postsecondaire. Chaque étape de l'apprentissage devrait ouvrir des horizons au lieu de les fermer. Les étudiants devraient pouvoir passer facilement d'une maison d'enseignement à une autre sans avoir à repartir à zéro. En principe, l'étudiant qui change de maison d'enseignement devrait pouvoir y faire reconnaître la compétence acquise dans les matières étudiées. Si l'apprentissage doit être une démarche cumulative, nous devons faire en sorte qu'en fin de compte, aucun choix de carrière n'aboutisse à une impasse.

Le gouvernement de l'Ontario a fait un excellent choix, et il serait grand temps que le gouvernement des autres provinces lui emboîte le pas et s'achemine dans la même voie.

Nous avons besoin d'un catalyseur, et c'est le gouvernement fédéral qui doit jouer ce rôle, car nous ne pouvons plus éluder la question en alléguant qu'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale, alors que nous versons chaque année aux provinces des milliards de dollars en paiements de transfert.

Si nous allons utiliser cet argument, nous devrions considérer le régime d'assurance-maladie. Alors même que le régime d'assurance-maladie constitue indubitablement une responsabilité provinciale, le gouvernement fédéral intervient dans la gestion de ce régime et ne manque pas à l'occasion de faire savoir aux provinces comment, à son avis, il doit fonctionner.

Pas plus que les autres Canadiens, je ne suis prêt à reconnaître qu'il s'agit là d'un droit constitutionnel des provinces, car si nous participons au financement de notre système d'enseignement, nous devrions avoir notre mot à dire sur la façon de dépenser l'argent, surtout

quand il s'agit d'instruire nos enfants, nos jeunes, les dirigeants de demain.

Je tiens à féliciter le député de son excellente initiative et rappeler qu'il a parlé des diplômés d'universités de l'étranger. J'ai de nombreux électeurs qui m'ont appelé à plusieurs reprises pour me raconter des histoires à faire frémir.

Un dentiste de la région d'Ottawa—Carleton qui a obtenu son diplôme en Angleterre m'a téléphoné. Il a exercé son art pendant plus de 25 ans. Ce dentiste travaille à l'heure actuelle en tant qu'agent immobilier, car il n'a pas réussi à faire reconnaître le diplôme universitaire qu'il a obtenu en Angleterre.

D'autres étudiants qui ont obtenu un doctorat en génie électrique ou en génie civil conduisent des taxis. Il est indéniable que nous n'en faisons pas suffisamment pour reconnaître les diplômes que certains étudiants ont obtenus d'universités étrangères avant d'immigrer au Canada.

Le système n'est pas parfait. J'aimerais pouvoir dire que le gouvernement prend note de la recommandation de mon collègue libéral avec l'espoir qu'il saura y donner suite.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je reconnais maintenant l'honorable député de Saint-Maurice.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'aimerais dans un premier temps féliciter mon collègue de Saint-Boniface pour cette initiative dont il fait preuve aujourd'hui en soulevant cette importante question devant la Chambre. Toutefois, il y a une chose qui doit être bien dite clairement, c'est que le gouvernement du Canada accorde aussi énormément d'importance à la question de l'éducation postsecondaire parce que nous reconnaissons que ce sera à l'avantage de la population canadienne que celle-ci soit prête à faire face aux défis qui vont nous attendre pour le XXI^e siècle.

Le gouvernement du Canada croit fermement dans l'importance de l'éducation et de nombreux efforts sont déployés, monsieur le Président, pour améliorer la situation dans ce domaine. Il utilise à cette fin une bonne part de son budget annuel, ainsi que tous les pouvoirs que lui confère la Constitution canadienne. Toutefois, le gouvernement respecte les juridictions provinciales et territoriales dans le domaine de l'éducation et ne désire ni interférer, ni transgresser sa juridiction dans ce domaine. Les